



Mairie de Pont-de-Beauvoisin
3bis Av. Charles Gabriel Pravaz,
38480 Le Pont-de-Beauvoisin
Tél : 04.76.37.00.10

Avis de publicité à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine public de la commune de Pont-de-Beauvoisin

Couverture du parking de la salle polyvalente et du boulodrome du gymnase Pravaz

Objet

La commune de Pont-de-Beauvoisin a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'un opérateur économique privé qui souhaite couvrir le parking de la salle polyvalente et le boulodrome du gymnase Pravaz en y installant des ombrières photovoltaïques et ainsi valoriser l'électricité produite en la vendant sur le réseau.

La commune de Pont-de-Beauvoisin envisage de donner une suite favorable à cette sollicitation, le projet permettant de couvrir le site, apportant ainsi un plus grand confort pour les usagers et d'inscrire la collectivité dans la transition énergétique en produisant de l'électricité d'origine renouvelable.

Ce projet donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public dans les conditions prévues aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Le présent avis est publié en application de l'article L2122-4 du CG3P pour s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de cet article selon

lequel : « lorsque la délivrance du titre mentionné à l'article L2122-1 intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente »

Caractéristiques et durée du titre d'occupation projeté

La sollicitation reçue par la commune de Pont-de-Beauvoisin concerne parking de la salle polyvalente situé aux coordonnées suivantes : 45.5415343108767, 5.668857128283625, ainsi que le boulo-drome du gymnase Pravaz situé aux coordonnées suivantes : 45.540582260842946, 5.668521401995013.

La société bénéficiaire utilisera les terrains indiqués ci-avant pour le développement, la conception, la réalisation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque (ci-après désigné l'Équipement) afin de produire et de commercialiser de l'électricité, à l'exclusion de tout autre usage.

La société bénéficiaire déclare parfaitement connaître les lieux mis à disposition pour les avoir vus et visités et qu'ils sont conformes à la destination ci-dessus définie.

La société bénéficiaire s'interdit d'occuper ou d'encombrer même temporairement tout ou partie du terrain mis à disposition sauf nécessité liée à la stricte exécution des travaux de construction ou d'entretien. Elle s'engage en toute hypothèse à prendre toute disposition afin de perturber le moins possible les agents et / ou usagers du site.

La convention sera signée pour une durée suffisante au regard de l'activité envisagée à savoir 30 ans.

En contrepartie de la mise à disposition de ce domaine, l'opérateur sera redevable d'un loyer annuel.

Modalité de la manifestation d'intérêt

Tout porteur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt en envoyant un dossier complet avant le :

Mardi 18 mars 2025 à 11h00

sous format électronique à l'adresse suivante :

marchespublics@mairie-pontdebeauvoisin38.fr

Le dossier de candidature devra contenir les pièces demandées dans le **règlement de sélection** à demander par mail à :

marchespublics@mairie-pontdebeauvoisin38.fr